

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 22 (1975)
Heft: 11-12

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée générale

de l'Association cantonale neuchâteloise pour la protection civile du 2 octobre 1975 au Musée international d'horlogerie à La Chaux-de-Fonds

Malgré la manifestation contre la fermeture de l'entreprise Auréole, à laquelle plus de 2000 personnes ont participé, et une rencontre de hockey sur glace, l'assemblée de ladite association a été bien fréquentée. La Section neuchâteloise de l'Union suisse pour la protection des civils a donc le vent en poupe, bravo!

Ce fut une réunion fort sympathique qui, de plus, permit aux participants de parcourir le Musée international d'horlogerie. C'était en effet une excellente occasion de faire connaître cette merveilleuse réalisation et une invitation à y revenir pour faire plus ample connaissance avec «l'homme et le temps». Monsieur Fernand Martin, président très actif, a dirigé cette assemblée avec brio. Voici son rapport:

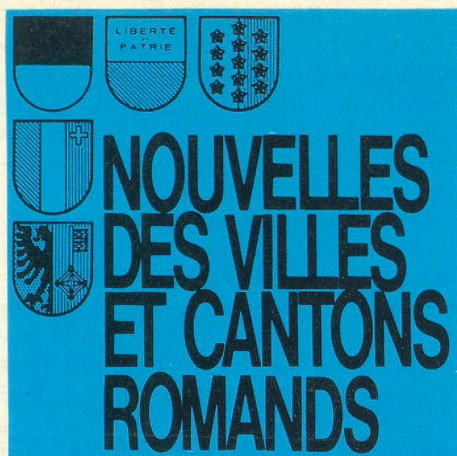
Messieurs les Conseillers communaux
Mesdames, Messieurs
les représentants de la presse
Mesdames, Messieurs,

Chaque être vivant est animé de l'instinct de se défendre contre toutes menaces et voudra survivre malgré tous les dangers qui l'entourent. A la suite d'une organisation toujours plus poussée de la société humaine, cet instinct est encore affirmé par la constatation faite par les hommes que ce n'est pas seulement l'individu qui doit pouvoir survivre, mais encore toute la communauté sociale comme telle, afin que le genre humain puisse continuer de vivre.

Les communautés se voient obligées de s'armer face aux dangers des «surcharges» catastrophiques de notre vie actuelle, afin de pouvoir survivre à toutes les catastrophes naturelles ou techniques. Finalement, il ne faut pas oublier, bien qu'on fume ça et là le calumet de la paix avec enthousiasme, que, face aux menaces d'une guerre future, la préparation très sérieuse des mesures devant assurer la survie de l'homme est devenue un problème d'une telle importance pour l'existence de tout notre peuple et partant, de notre Etat, qu'il est nécessaire et indispensable que toute notre population y soit sensibilisée.

L'une des tâches les plus importantes de la protection civile consiste à donner au plus grand nombre possible d'habitants de notre pays la chance de survivre indemne lors d'une catastrophe ou d'une guerre. C'est pourquoi, la protection civile fait partie de notre défense nationale et représente l'une de ses composantes.

Tenant compte de ce préambule, les autorités fédérales, cantonales et com-



munes ont été jusqu'à maintenant conscientes des dépenses nécessaires à consentir pour instruire et équiper tous les organes de la protection civile. Nous leur exprimons notre vive reconnaissance. Notre canton a compris et admis ces nécessités, ainsi, dans le rapport du Département des finances de 1974, nous relevons, avec intérêt, les réalisations de la protection civile dans le canton. En effet, si 256 décomptes concernant les constructions d'abris privés ont été liquidés, permettant d'abriter 9050 personnes, le montant total des subventions cantonales versées aux intéressés en 1974, s'élève à 1 666 682 francs. Bel effort pour le canton qui, aujourd'hui, voit le nombre d'abris privés, construits depuis 1953, s'élever à 3081, permettant d'abriter 103 273 personnes, soit le 61 % de la population totale du canton. Relevons aussi que la valeur du matériel reçu dans le canton en 1974 s'élève à 419 297 fr. 40 et qu'à fin 1974, le montant total des livraisons de matériel attribué à notre canton s'élève à 7 978 942 fr. 20. Les tâches qui incombent aux responsables du développement de la protection civile sont grandes. Le devoir des associations comme la nôtre consiste à informer régulièrement notre population sur la nécessité d'avoir une protection civile capable d'opérer utilement en cas de nécessité.

Rappelons les trois principes fondamentaux de la conception 71:

1. Par sa présence à côté des autres partenaires de la défense nationale, la protection civile doit accroître la capacité de résistance du pays face aux menaces de quelque agresseur que ce soit, même en dehors de toutes situations issues d'un conflit armé.
2. En cas de guerre, la protection civile doit permettre à la majeure partie des habitants du pays de survivre et de leur assurer le plus tôt possible un retour à des conditions de vie acceptables.
3. En temps de paix, la protection civile doit collaborer à toute action

de secours entreprise à la suite de catastrophes survenant en Suisse, à côté des organisations civiles existantes, voir parallèlement à la troupe.

Ces principes doivent être connus du public et le travail d'information de la protection des civils doit être inscrit en lettres majuscules, car ce domaine touche la population dans sa totalité. Il vaut mieux prévenir que guérir, aussi les responsables de la protection des civils devraient-ils pouvoir compter sur chacun, conscient de l'œuvre humanitaire à accomplir pour atteindre ces buts.

Dans notre canton, nous constatons, avec plaisir, un regain d'activité dans certaines communes, grâce aux dévouements inlassables des chefs locaux, avec l'appui des autorités. Les buts recherchés consistent à rendre la protection civile opérationnelle, afin de montrer aux autorités et à nos populations que la protection civile est pleinement valable et justifiée.

Rappelons l'exercice intercommunal des communes de Hauterive, Marin-Epagnier, St-Blaise, de l'automne dernier, qui est le reflet de ce désir de montrer à la population que la protection civile est capable d'intervenir rapidement, à n'importe quel moment et quel endroit pour secourir une localité ou une région menacée. Merci à MM. Willy Zwahlen, André Furrer, Edouard Feuz de leur dévouement.

A Colombier, malgré un temps pluvieux, ce sont 100 participants instruits en qualité de pompiers de guerre, pionniers, sanitaires, qui dès 0700 h le matin du 19 octobre ont travaillé à proximité des ruines des terrains militaires de Planeyse. Beau résultat de cet exercice sous la direction de M. Jacques Romanens, chef local, MM. Nansoz, adjoint, Zehr et Lorimier. A noter qu'à cette occasion, des visites commentées du poste de commandement de Colombier ont été organisées. Une réclame bien structurée en faveur de notre association a été remarquée. Nos sentiments de gratitude vont à ces défenseurs de la protection civile et à leurs autorités. A Boudry, les 5, 6, 7 septembre dernier, l'organisme local de la protection civile a organisé des journées d'information à l'intention de la population, avec installation d'un stand «Protection civile», grand succès de cette initiative due au dévouement du chef local. M. Grandjean. Nombreuses sont les personnes qui se sont intéressées au matériel présenté.

A La Chaux-de-Fonds, nous avons le plaisir de rappeler qu'un ouvrage très important est actuellement en construction. Après un arrêt des travaux dû à un manque de liquidités, nous avons appris ce soir, avec satisfaction, que ces installations seront terminées

au printemps prochain. Il s'agit en l'occurrence d'un poste de commandement, d'une position d'attente, ainsi que d'un abri public pouvant abriter 1200 personnes. Nous remercions l'autorité communale de son effort et plus particulièrement M. Claude Robert, conseiller communal, et son chef local, M. J. P. Fassnacht.

Il me paraît judicieux de relever que toutes ces manifestations ont été annoncées à la population par un document d'information.

Concernant l'information encore, relevons que dans le courant de l'année passée, M. Germanier, alors chef local de la protection civile de Neuchâtel, a donné une conférence, avec projection de diapositives à l'amicale des instructeurs PC sur le sujet «Israël et la protection civile». Votre président a représenté notre association à toutes les manifestations locales mentionnées plus haut.

Votre comité s'est réuni quatre fois pour liquider les affaires courantes et souvent pour prendre position vis-à-vis de sujets présentés au comité central USPC et à la Commission romande d'information. De nombreux contacts ont été pris avec les sociétés de samaritains, avec d'autres groupements défendant le même idéal. Votre président a participé aux assemblées générales des sections vaudoise et genevoise et aux réunions de la Commission romande d'information dont il est le secrétaire.

L'effectif de notre association cantonale à fin septembre 1975 est de 188 membres individuels, de 30 communes et 9 établissements. Notre effectif a pu être maintenu grâce à l'arrivée de nouveaux membres qui compensèrent les décès et les démissions. Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux nouveaux membres en espérant qu'ils trouveront satisfaction dans notre grande famille.

Malheureusement nous avons le grand chagrin de vous annoncer le décès de trois de nos membres: MM. Ed. Jeanjaquet, ancien président des samaritains, Emile Losey, ancien député au Grand Conseil, Fritz Steudler, inspecteur des contributions.

A tous des citoyens, très honorés, membres assidus de notre association, vont l'expression de notre reconnaissance. Nous garderons un lumineux souvenir de ces chers disparus. Leur amitié nous était précieuse et leur travail fécond. A leurs familles vont notre sympathie et nos sincères condoléances.

L'association des chefs locaux et de leurs adjoints est une force très vivante pour la protection civile. Sous la présidence dynamique de M. André Furrer, chef local de Marin, et de son secrétaire, J. P. Fassnacht, chef local de La Chaux-de-Fonds, ce groupe-

ment se réunit deux fois par an et invite régulièrement votre président à ses assemblées. Merci aux chefs locaux neuchâtelois pour leurs bénéfiques contacts auprès des autorités et de la population, dont ils sont les ambassadeurs de la protection civile. Concernant l'information, raison majeure de notre existence, nous relevons avec plaisir le service d'information des journaux *La Femme suisse*, le *Sous-officier*, le *Fourrier suisse*, *Construire*, le journal officiel de la ville de Neuchâtel et autres journaux qui consacrent régulièrement des articles très positifs sur la protection civile. L'occasion m'est ainsi donnée de remercier chaleureusement la presse qui nous rend de précieux services par sa collaboration à notre œuvre.

Autre organe très important pour la protection des civils est la Commission romande d'information. Cette commission défend les intérêts romands auprès de l'Union suisse. Elle est composée des chefs cantonaux de protection civile et des présidents des associations cantonales PC. Elle se réunit deux ou trois fois l'an et fait un travail important en publiant, entre autre, les bulletins d'information mensuels adressés à la presse et aux autorités. Concernant cette commission, je dois rappeler une amère réalité, je veux dire la mort subite de M. John Chevalier, président et animateur de la Commission romande d'information. Cet homme était une personnalité de grande envergure, de grande compétence professionnelle, d'une grande bonté de cœur, bref, une somme de qualités et de vertus qui force notre admiration et notre respect envers lui. Une succession de cette importance n'était pas facile à trouver. C'est donc avec une très vive reconnaissance que nous pouvons saluer, ce soir, le nouveau président de la Commission romande d'information en la personne de M. Roger Parisod de Lausanne qui nous fait le grand honneur d'être parmi nous. Merci, M. Parisod, d'avoir accepté cette charge et nos meilleurs vœux pour tout le travail à accomplir.

Notre association cantonale a d'étroits contacts et rapports avec l'Union suisse pour la protection des civils. Mlle Berthoud, avocat, M. Laubscher, chef de l'office cantonal, et votre serviteur font partie de ce comité central. Rappelons que l'Union suisse a célébré l'année dernière son vingtième anniversaire. C'est à cette occasion que M. Leo Schürmann, président depuis 1969, a cédé sa place à M. Henri Schmitt, conseiller d'Etat genevois et conseiller national. Une des grandes activités de l'Union suisse concerne la publication mensuelle de la revue *Protection civile*, tirée à quelque 30 000 exemplaires.

Jeunesse et protection civile

L'année dernière, nous avions formé le vœu de voir une information pour la jeunesse se réaliser. Nous vous avons communiqué qu'en Valais, l'association cantonale PC avec l'appui des directions d'école avait organisé un concours de dessins concernant la protection civile pour les jeunes de 14 ans. Ce concours a remporté un grand succès et des prix ont été décernés, par un jury, aux meilleurs travaux.

Aujourd'hui, d'entente avec le Département cantonal de l'instruction publique, une brochure *Jeunesse et protection civile* sera distribuée ce mois encore auprès de 500 classes du canton pour les élèves de 4e année, soit de 9 à 12 ans. Nous souhaitons une heureuse collaboration avec le corps enseignant qui pourra renseigner notre jeunesse sur la raison d'être de la protection civile.

1975 est l'année de la femme. Une journée de la femme a été organisée le 16 avril dernier dans les locaux de la Foire suisse à Bâle. Des prospectus mentionnant «La femme au service de la protection civile» ont été édictés. Il est clair que la protection civile ne peut et ne pourra pas se passer de la collaboration des femmes.

L'obligation de servir dans cette organisation n'existe que pour les hommes. En revanche, selon l'article 37 de la loi fédérale sur la protection civile: «Les femmes ainsi que les adolescentes âgées de 16 ans révolus peuvent s'engager volontairement dans la protection civile.» A nous d'en tirer les conclusions.

Concernant les films, nous vous signalons que «Demain peut-être», «Nous pouvons nous protéger» seront retirés du marché à fin 1975. Par contre, les films «Et toi», «Radiations», «Fleurs et poissons morts» et «Eau contaminée» restent disponibles. Le film «Une semaine à Sugiez» centre d'instruction, est toujours à la disposition des membres. Ces films peuvent être présentés lors d'assemblées générales de sociétés.

Lors des cours de complément et d'instruction à Sugiez, une propagande est organisée par MM. Burri, Zosso, Mägerli de l'Office cantonal et par MM. les chefs responsables des cours cantonaux et communaux. Malheureusement, l'Union suisse qui doit fournir du matériel de propagande est en retard dans les rééditions. Un dépliant en couleur sur la conception 1971 de la protection civile, prévu en 1974, est toujours à l'état de projet. Pour terminer, je tiens à remercier l'Office cantonal de la protection civile, son chef, son adjoint, ses collaborateurs de l'aide précieuse et constante qui nous est accordée.

Merci aux instructeurs cantonaux et

communaux, de même aux chefs locaux de tout leur dévouement.

Notre reconnaissance va au canton, aux communes, aux entreprises qui, par leur participation financière, nous permettent d'étendre notre activité.

A mes collègues du bureau et du comité, qui m'ont toujours aidés de leurs judicieux conseils, va toute ma gratitude.

M. Jacques Vuilliminet, notre secrétaire caissier, qui se charge de toute la correspondance pour assurer de nombreux contacts, mérite des remerciements tout particuliers.

Je remercie aussi tout particulièrement MM. les chefs locaux qui nous renseignent sur les manifestations, exercices organisés dans leurs localités.

Je n'oublie pas la presse dans cette gerbe de remerciements, cet organe si précieux qui joue un rôle prépondérant dans l'information.

Enfin, merci à tous les membres de notre association, nos invités de leur présence, de leur fidélité et de leur travail désintéressé pour la cause sociale que nous défendons. Seul celui qui est persuadé lui-même de l'utilité de son travail sera capable de persuader son prochain.

C'est pourquoi, malgré nos manquements, nous sommes convaincus que

l'œuvre commencée doit être poursuivie, pour que, le moment venu, nous puissions nous retirer avec le sentiment d'avoir servi la collectivité, d'avoir été utile à son prochain, à son pays.

Le président: F. Martin

Commune du Locle

Intéressant exercice de transport d'eau

(«L'Impartial», La Chaux-de-Fonds, 29. 9. 1975)

Réunis pour deux jours en cours d'instruction et d'exercices au Col-des-Roches, une cinquantaine d'hommes de la protection civile, sous la direction de M. Paul Zurcher, ont en quelque sorte réédité tout en le développant un exercice d'amenée d'eau par relais de motopompes de grande envergure.

Le directeur du cours, qui était parvenu ce printemps à faire amener l'eau de la galerie de rétention du Col-des-Roches jusqu'à proximité du stade du Marais, tenait à compléter l'expérience en prolongeant la conduite jusqu'à la hauteur du rond-point Klaus. 1700 m de conduite de 75 mm et trois motopompes furent nécessaires à la réalisation de l'exercice auquel participèrent 35 hommes.

La pression au départ était de 14 et de 10 atmosphères à l'arrivée.

Après un peu plus d'une heure et demie de travaux d'installation, l'eau pompée dans le bassin de rétention de 5000 m³ mit quelque cinq minutes pour courir le long des conduites remontant le Bied jusqu'à la station de refoulement du rond-point Klaus. Cet exercice, tout comme celui de ce printemps, offrait l'avantage d'une instruction pratique fort intéressante, tout en constituant un exercice d'intervention qui pourrait s'avérer utile en période de grande sécheresse. (r)

KRÜGER

protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE Téléphone 031 92 96 12
2000 Neuchâtel 4 Téléphone 038 24 25 82

Lunor®

Schutzraumbelüftungen
und Schutzraumbauteile

G. Kull AG, 8003 Zürich, Zurlindenstr. 215a
Telefon 01 39 82 30 / 23 50 41

**Wir sind die wegweisende Spezialfirma
für Schutzraumbelüftungen.
Wir forschen und entwickeln
und fabrizieren.**

**Wir beraten Sie fachmännisch und
projektieren, liefern und montieren.**

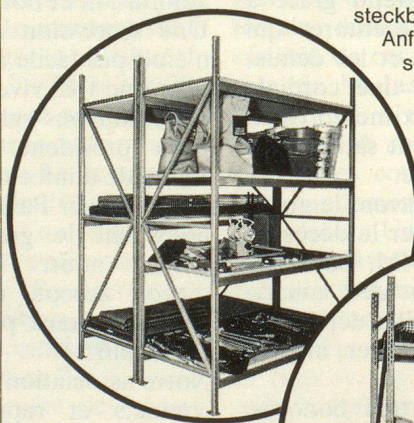
**Nutzen Sie unsere Erfahrung.
Verlangen Sie unsere preisgünstige
Offerte.**

Vertretungen:

Bern, U. Bucher, Tel. 031 55 25 44
Basel, W. Breitenstein, Tel. 061 49 48 44
Herisau, P. Schläpfer, Tel. 071 51 43 49
Chur, Firma Foppa AG, Tel. 081 22 84 84

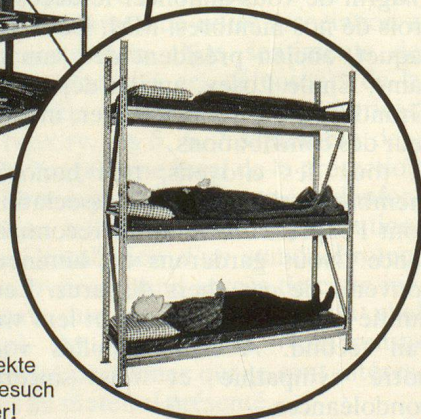
Rheem Safim-Lagergestelle Typ P 55 für Zivilschutz-Anlagen

Rheem Safim-Lagergestelle Typ P 55,
steckbar, erfüllen die speziellen
Anforderungen, welche für diesen
Zweck gestellt werden:
sie sind schnell und einfach
zu montieren, stabil, von
hoher Tragfähigkeit und
zudem preisgünstig.



Mit wenigen Handgriffen
können diese Gestelle in
Bettstellen umgewandelt
werden.

Verlangen Sie bitte Prospekte
mit Preislisten oder den Besuch
eines unserer Fachberater!



Rheem Safim SA

Eichstrasse 29-31 Telefon 01 810 06 06

8152 Glattbrugg